

# L'obsolescence du maintien de l'ordre à la française

**En quelques mois, ce qui a longtemps été promu par les politiques et les policiers comme « le maintien de l'ordre à la française » semble avoir rompu sur l'ensemble de ses fondements doctrinaux. Eclairage.**

Olivier FILLIEULE, professeur de science politique à l'université de Lausanne,  
Fabien JOBARD, chercheur au CNRS, centre Marc-Bloch (Berlin)

**D**e la mort de Rémi Fraisse lors des protestations contre la construction du barrage de Sivens, en octobre 2014, aux désordres manifestes et abus de la force publique lors des protestations contre la loi travail au printemps 2016 et des manifestations « Nuit debout » à Paris et diverses autres villes de France, sans oublier la résurgence des affrontements entre supporteurs en marge de l'Euro de football en juin 2016, le « maintien de l'ordre à la française » a livré un piètre spectacle de ce qu'il voudrait incarner. Rappelons que depuis les années 1920 et le déploiement de la gendarmerie mobile, mais surtout depuis Mai 68 et une phase d'intense professionnalisation de la gestion des foules manifestantes, le maintien de l'ordre repose sur des principes clairs : le « zéro mort », principe cardinal de l'intervention policière ; en amont, la négociation avec les organisateurs de manifestations et le renseignement policier destinés à une connaissance fine des forces et des volontés en présence ; en aval, la présence policière massive à des fins dissuasives, la gradation de l'emploi de la force, le privilège des armes mettant à distance plutôt que des armes à finalité dolosive ; enfin,

(1) Assemblée nationale, « Rapport au nom de la commission d'enquête chargée d'établir un état des lieux et de faire des propositions en matière de missions et de modalités du maintien de l'ordre républicain », n° 2794, 2015. Voir [www.assemblee-nationale.fr/14/rap-enq/r2794.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-enq/r2794.asp).

Souvenons-nous que cette commission, formée après la mort de Rémi Fraisse, n'était officiellement pas chargée d'enquêter sur cette mort mais sur le maintien de l'ordre, avec un embarras qu'indique suffisamment le titre à rallonge de cette commission et que, finalement, le rapport pris par cette commission n'a pas été endossé par son président, Noël Mamère, qui s'en est désolidarisé.

(2) LDH, CECS, « Rapport sur les conditions ayant conduit à la mort de Rémi Fraisse », 23 octobre 2015. Voir [www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2015/10/Rapport-Sivens.pdf](http://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2015/10/Rapport-Sivens.pdf).

de manière générale, la professionnalisation et la spécialisation des unités policières à l'œuvre, et leur commandement centralisé sous l'autorité du politique. Les derniers mois de vie sociale en France ont montré le revers de ces principes : soit qu'ils ont souffert de n'être plus adaptés aux sociétés modernes, soit qu'ils ont été subvertis de l'intérieur même de l'institution. Sur ce dernier plan, il faut relever, dans le sillage de tout un ensemble de témoignages devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale formée quelques mois après la mort de Rémi Fraisse<sup>(1)</sup>, la part croissante, d'un côté, des forces non spécialisées de maintien de l'ordre au sein des dispositifs de contention des foules protestataires et, de l'autre, l'usage croissant des instruments dolosifs tels que le Flash-Ball, dans les confrontations avec les manifestants.

## **Ce que sous-tend l'actuel maintien de l'ordre**

Il faut voir dans cet état de fait la traduction de plusieurs éléments. Le premier est la multiplicité des événements protestataires au printemps 2016, dans un contexte de pression terroriste permanente, particulièrement consommatrice en « unités constituées » (gendarmes mobiles ou policiers

de compagnies républicaines de sécurité), affectées à des tâches de surveillance dans les gares et autres. Il ne faut toutefois pas surestimer cet aspect, car l'intervention des forces non spécialisées en maintien de l'ordre, comme les policiers de brigades anticriminalité, est désormais fréquente et ancienne. Le deuxième facteur est la politique du chiffre qui a, depuis une quinzaine d'années, irradié les logiques de maintien de l'ordre, puisque le politique exige des poursuites immédiates et si possible sévères (comparutions immédiates, mandats de dépôt, etc.) contre les fauteurs de trouble présumés, afin de pouvoir illustrer, dès les informations télévisées du soir, qu'il n'est pas inactif. Il s'agit donc d'envoyer au cœur des troubles des policiers chargés de « faire du crâne », d'interroger – sans grand souci de la cohérence d'ensemble du dispositif ni de ce que l'on appelle ailleurs la « dé-escalade ». Enfin, le maintien de l'ordre à la française a couvert le maintien d'archaïsmes divers, comme les grenades offensives, bannies des polices allemandes, pour ne prendre qu'un exemple, depuis le début des années 1970, à l'origine notamment de la mort de Rémi Fraisse<sup>(2)</sup>. Nous voudrions ici cependant

insister sur le premier aspect du désajustement manifeste du maintien de l'ordre français : ces éléments sans doute vertueux, mais qui au fil du temps n'ont plus répondu aux exigences démocratiques, sans qu'ils eussent toutefois fait l'objet de révisions ou réaménagements.

### Des stratégies de dé-escalade en Europe...

Le principal élément est la conception de la foule. L'enseignement de la foule aux professionnels du maintien de l'ordre

reste fondé sur une conception héritée de l'ancienne « psychologie des foules », celle forgée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par Gustave Le Bon, selon laquelle la foule est une et indivisible, dont les membres sous l'effet d'un leader charismatique perdent leur faculté de raisonnement et finalement tout discernement. Or c'est une tout autre conception de la foule qui, sous l'influence de travaux nouveaux de psycho-sociologie, a diffusé depuis quelques années en Europe (voir encadré). Selon cette conception, tirée d'observa-

tions expérimentales et participatives, toute présence, réelle ou perçue, hostile au groupe mineur l'individualité des membres du groupe, qui tendent alors à former un bloc uniforme, tendu vers la réduction ou l'éloignement de la source de danger. Dès que cette présence s'estompe, les relations entre les membres du groupe s'inscrivent à nouveau dans un contexte où chacun affirme des caractéristiques différencierées et où donc l'homogénéité et la solidarisation se désagrègent.

Cette conception a diverses conséquences. La première est qu'il ne faut surtout pas que les forces de police soient perçues comme des sources de danger ou d'hostilité par la foule, et qu'à cette fin elles doivent tendre avant et pendant la manifestation à la meilleure communication possible avec le plus possible de partenaires (et pas seulement les leaders institués de la manifestation, par exemple les organisations signataires de la déclaration en préfecture). Dans tout un ensemble de pays (Allemagne, Angleterre, Suède, Suisse romande, etc.)<sup>(3)</sup>, des groupes policiers, formés à la communication, sont en permanence en contact avec les manifestants, voire défilent avec eux, en uniforme, au sein des cortèges (cette pratique est attestée depuis au moins la fin des années 1980, à Londres). Lorsqu'en tel ou tel point du cortège la situation se tend ou une interpellation est effectuée, ces policiers se déploient au contact de la foule pour expliquer les raisons de leur action (ce qui, en retour, les oblige à une action rationnelle et raisonnable).

### ... qui échouent à s'appliquer en France

De telles conditions d'intervention ne sont plus réunies lorsque, comme c'est le cas en France au cours des émeutes urbaines ou d'un certain nombre de manifestations du printemps 2016, des groupes entrent résolument

## Les principes d'une nouvelle psychologie des foules

La nouvelle psychologie des foules s'appuie sur une démarche d'observation expérimentale et participative développée notamment par Stephen Reicher et Otto Adang. Fondée sur un « *modèle de l'identité sociale* » et construite dans les relations entre groupes, cette perspective présente une articulation entre explications centrées sur les individus et explications centrées sur les groupes. Ces deux niveaux sont ancrés dans les variations de l'identité associée aux appartenances sociales. Les personnes agissent *psychologiquement* en tant que membres d'un groupe, lorsque le contexte est marqué par la présence réelle ou symbolique d'un autre groupe. Dans ce cadre, elles expriment leur appartenance en affichant les traits et les normes les plus distinctifs de leur groupe face aux membres de l'autre groupe. Lorsque cette présence s'estompe, leurs relations s'inscrivent davantage dans un contexte interindividuel où elles peuvent affirmer des caractéristiques qui les différencient des membres de leur(s) groupe(s).

Les manifestations peuvent être analysées dans ce cadre. Tout d'abord, leur ampleur dépend de la visibilité, dans la sphère publique, des appartenances qui sont mobilisées. L'appel à manifester institue un changement de niveau de la définition identitaire, en mettant en évidence des aspects spécifiques de l'identité sociale, en lien avec la nature des groupes appelant à manifester et des revendications défendues.

La mise en place et le déroulement de la manifestation dépendent ensuite des

rapports intergroupes dans lesquels sont pris les participants. Ainsi, lorsque les signes, drapeaux ou slogans sont organisés autour d'un point de vue homogène et clairement opposés à un adversaire, la cohésion du groupe et l'identification de ses membres se renforcent et permettent des actions déterminées vers les espaces occupés par l'adversaire. C'est dans de telles situations que l'on observe le développement d'émeutes et d'affrontements, notamment face à la police, dont la présence accentue la cohésion de la manifestation. A l'inverse, dès que l'homogénéité se lézarde par l'apparition de sigles qui signalent des points de vue différents, les manifestants sont amenés à redéfinir leur identité en s'inscrivant dans les groupes militants présents. Il en résulte des tensions internes qui affaiblissent la cohésion du rassemblement et peuvent dans certains cas entraîner des affrontements entre les participants. A l'extrême, lorsqu'une manifestation prend la forme d'un agrégat d'entités hétérogènes, l'action collective se dissout à mesure que la déambulation des participants se résume à des relations interindividuelles au sein de petites unités disloquées. Ainsi, il serait possible de comprendre comment certains cortèges a priori paisibles peuvent se transformer en action collective violente, alors que des manifestations supposées agressives se déroulent sans heurts.

O. F., F. J.

Pour un point plus complet sur la psychologie des foules, voir Fillieule et al., *Revue française de science politique*, 2016.



en confrontation avec la police, voire ne prennent part à la manifestation qu'à cette fin. C'est ici que joue le principe de différenciation de la foule que nous avons résumé plus haut: dans un tel cas de figure, l'intervention policière doit avant tout éviter l'action disproportionnée ou indifférenciée, de manière précisément à éviter le basculement du cortège aux côtés des fauteurs de troubles - ce que l'on a vu maintes fois au printemps 2016 à Paris, lorsque le gros des manifestants réunis contre la loi travail scandaient «*nous sommes tous des casseurs*», produit ô combien paradoxalement grotesque de l'action des forces de l'ordre.

Facilitation et accompagnement des manifestations de rue; développement de la communication à tous les stades d'une opération de maintien de l'ordre; différenciation et ciblage des interventions de rétablissement de l'ordre sont ainsi les principes majeurs d'intervention de tout un ensemble de polices européennes qui, de surcroît, produisent du savoir, échangent des connaissances au cours de rencontres formelles et informelles,

**Le politique exige  
des poursuites  
immédiates  
et si possible  
sévères  
(comparutions  
immédiates...)  
contre  
les fauteurs  
de troubles  
présumés, afin  
de pouvoir  
illustrer, dès  
les informations  
télévisées du soir,  
qu'il n'est pas  
inactif...**

(3) Notons au passage que dans bien des pays, le maintien de l'ordre reste affaire de politique locale ou régionale.

et tendent à servir une finalité générale de «dé-escalade», pour reprendre le terme en usage en Allemagne depuis les années 1980, et notamment depuis une décision du Tribunal constitutionnel de 1985, c'est-à-dire de réduction de la conflictualité dans tout épisode de confrontation avec des personnes hostiles.

**L'intervention policière  
doit avant tout éviter  
l'action disproportionnée  
ou indifférenciée,  
de manière à éviter  
le basculement du cortège  
aux côtés des «agitateurs»  
- ce que l'on a vu maintes  
fois au printemps 2016,  
à Paris.**

### **Tout-sécuritaire et politique de tension**

Certaines de leur antériorité et de leur exemplarité, police et gendarmerie françaises se tiennent à l'écart de ces circulations de savoirs et de pratiques. La tension générée par le terrorisme et la sacralisation par le politique de tout ce qui relève du policier et de la sécurité (le Pacte de sécurité qui l'emporterait sur le Pacte de stabilité, les minutes de silence et les hommages, mais aussi, bien sûr, les pertes éprouvées dans les rangs policiers comme dans les Yvelines en juin 2016) n'ouvrent pas un temps particulièrement propice à la remise en cause et à la réflexion. Par défaut, c'est bien une politique de la tension qui caractérise aujourd'hui «le maintien de l'ordre à la française». ●